



FORMATION

Sports de combat et accueil des femmes victimes de violences

Formation « Sports de combat et accueil des femmes victimes de violences »

Les 20, 21 mars et les 22 et 23 mai 2025 à Olivet (45).

(* La formation est non certifiante)

Session soutenue et financée par la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité du Loiret

Durée et dates de formation

24 heures de formation en présentiel.

Les 20 et 21 mars et les 22 et 23 mai 2025.

Lieu de la formation

La formation se déroulera à l' Afpa Olivet.

Il sera demandé à toute personne présente de respecter rigoureusement les consignes sanitaires en vigueur. Vous pouvez les consulter sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Public visé & pré requis

- Encadrant de sports de combat bénévole et salarié
- Titulaire d'un diplôme fédéral permettant l'encadrement bénévole en autonomie ou d'un diplôme inscrit au RNCP permettant l'encadrement contre rémunération des sports de combat
- 12 participants.es maximum

Moyens pédagogiques mis en œuvre

Formation alternant de la théorie, des travaux individuels et en groupe et la pratique d'arts martiaux et sports de combat (prévoir une tenue adéquate)

Les intervenants sont des professionnels œuvrant auprès des victimes de violences (juristes, psychologues, éducateurs spécialisés, sportifs...)

Objectifs de formation

- Accueillir et intégrer des femmes victimes de violences au sein de sa structure.
- Adapter ses séances d'arts martiaux ou sports de contact aux problématiques de femmes victimes de violences.

Planning de formation

Cette programmation est prévisionnelle. Des changements pourront être opérés en fonction des disponibilités des différents intervenants.

24 heures de formation réparties comme suit :

20 mars 2025	21 mars 2025
<p>Accueil café à partir de 9h00</p> <p>9h30-12h30 Accueil des participants Présentation du déroulé de la formation</p> <p>Les différents types de violences, les repérer et agir → Juriste et travailleur social</p>	<p>Accueil café à partir de 9h00</p> <p>9h30-12h30 Parcours de la victime de violences → Association de victimes</p>
<p><i>Déjeuner pris en commun – non pris en charge</i></p>	
<p>14h00-17h00 Accueil des femmes victimes et adaptation des enseignements Pratique & débriefing Prévoir une tenue de sport → Educateur sportif</p>	<p>14h00-17h00 Accueil des femmes victimes et adaptation des enseignements Pratique & débriefing Prévoir une tenue de sport → Educateur sportif</p>

(= 12 heures)

22 mai 2025	23 mai 2025
<p>Accueil café à partir de 9h00</p> <p>9h30-12h30 Mécanismes psychosociologiques et parcours thérapeutique → Psychologue et thérapeute</p>	<p>Accueil café à partir de 9h00</p> <p>9h30-12h30 Accueil des femmes victimes et adaptation des enseignements Pratique & débriefing Prévoir une tenue de sport → Educateur sportif</p>
<i>Déjeuner pris en commun – non pris en charge</i>	
<p>14h00-17h00 Accueil des femmes victimes et adaptation des enseignements Pratique & débriefing Prévoir une tenue de sport → Educateur sportif</p>	<p>14h00-17h00 Présentation des acteurs engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes Accueil et adaptations des enseignements : quels principes retenir ?</p> <p>Bilan de formation</p>

(= 12 heures)

Allègement de formation

Pas d'allègement possible de la formation.

Délai d'accès à la formation jusqu'à 1 semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.

Validation de la formation

Les participants doivent suivre l'intégralité de la formation et participer activement à l'ensemble des activités proposées.

Suivi des participants

A l'issue de la formation, les participants et participantes recevront une attestation de formation.

Accessibilité

Pour toute question liée à l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées : contactez la référente handicap de l'organisme de formation (Marie-Anne Tourault, formation.cvl@franceolympique.com ou 06.09.21.54.29) afin de définir vos besoins d'aménagement et d'adaptation de la formation.

Prix

480 euros. Ce prix ne comprend pas les frais annexes (restauration, transport...).

→ Pour les éducateurs salariés d'une association sportive : financement possible par l'Afdas (Opco du sport). Pour avoir plus d'informations et tous les documents administratifs relatifs à cette prise en charge contactez le service formation du CROS CVL (Email : adminformation.cvl@franceolympique.com).

La demande à l'Afdas doit être déposée avant le début de la formation.

→ Pour les éducateurs bénévoles d'associations : financement possible par des bourses bénévoles. Pour en bénéficier, il est demandé d'envoyer un email de demande à Nicolas Gourmaud, SportInclusion.cvl@franceolympique.com pour expliquer vos motivations à participer à la formation.

Ces bourses bénévoles sont financées par la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité du Loiret.

Inscription

Avec le lien d'inscription suivant : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd-MevXGBnsMc0hF81BeTdbJhBkp2bkoRMFxZDHUBE3ZKA9NQ/viewform?usp=dialog>



Contacts

CROS Centre-Val de Loire

Organisme de formation enregistré sous le numéro 24450285345 auprès de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

N° SIRET : 327 386 272 000 63

- Marie-Anne Tourault, formation.cvl@franceolympique.com / 06.09.21.54.29

Avec le soutien de :

